

PRIX DU MENTORAT DE L'ACP

PHILOSOPHIE

Un professionnel de la physiothérapie peut offrir du mentorat inspirant de diverses façons à n'importe quelle étape de sa carrière. Les physiothérapeutes qui démontrent du professionnalisme et un engagement bénévole sont une source d'inspiration pour leurs collègues et leurs pairs tout comme le sont les leaders de la profession. Le mentorat offert par des physiothérapeutes à des collègues profite à la fois à la personne et à la profession.

HISTOIRE

Le prix du mentorat créé en 2003 est le résultat du travail effectué par le groupe de travail sur le leadership de l'Association canadienne de physiothérapie. Ce groupe de travail a été fondé pour explorer les diverses façons dont l'ACP pourrait promouvoir et soutenir le leadership et le bénévolat au sein de la profession et de l'Association. Le groupe de travail a décelé une lacune dans les prix reconnaissant les physiothérapeutes en début ou en milieu de carrière. Les membres du groupe ont donc recommandé de créer un prix pour reconnaître à tout moment dans leur carrière les physiothérapeutes qui sont une source d'inspiration pour leurs collègues en agissant comme des modèles de professionnalisme et d'engagement bénévole. Le prix a été remis pour la première fois en 2005.

OBJECTIF

L'objectif du prix est de reconnaître les physiothérapeutes qui, grâce à leur inspiration et leur soutien, fournissent un mentorat exceptionnel à d'autres professionnels de la physiothérapie et agissent comme des modèles de professionnalisme et d'engagement bénévole.

CONTEXTE

Le mentorat est une relation privilégiée qui se développe entre deux personnes et dans laquelle le mentor joue un rôle actif dans le développement d'une autre personne en démontrant un intérêt personnel envers cette personne ou sa carrière. Le mentor peut assumer plusieurs rôles, y compris celui d'enseignant, de parrain, de conseiller, de modèle, d'entraîneur et de confident. Le mentor donne des conseils, une vision, du soutien et démontre une croyance dans les capacités du mentoré. Le mentor démontre d'excellentes compétences interpersonnelles ce qui facilite la relation de mentorat.

*Note: Les proposants peuvent aussi envisager le prix de la formation clinique.

FORME DE REMISE DU PRIX

- Reconnaissance au congrès.
- Certificat encadré signé par la présidence de l'ACP et par la présidence du Comité des prix de l'ACP.
- 200 \$ pour l'inscription au congrès.



CRITÈRES DE SÉLECTION

Les collègues du candidat doivent reconnaître qu'il a servi de mentor à plusieurs physiothérapeutes et qu'il a été un modèle et une source d'inspiration pour eux. La préférence sera accordée aux personnes qui participent à des activités de leadership ou de bénévolat qui encouragent la participation d'autres personnes à des activités professionnelles. Le candidat doit être membre de l'ACP depuis au moins cinq ans.

Les activités qui seront considérées comprennent :

- Offrir du mentorat à au moins deux collègues dans les domaines de la pratique clinique, de la formation, de la recherche, de la représentation ou des activités professionnelles, contribuant ainsi de façon importante au développement productif de la vie professionnelle de ces collègues.
- Agir comme modèle exceptionnel pour les autres grâce à son engagement dans des activités professionnelles/bénévoles qui contribuent à l'avancement de sa profession et à l'Association.

PROCÉDURES DE MISE EN CANDIDATURE

Seuls les membres de l'ACP ou les membres d'une composante de l'ACP (p. ex., section de l'ACP, division de l'ACP ou assemblée de l'ACP) peuvent présenter une candidature. Toutes les mises en candidature sont confidentielles; seules les personnes qui proposent une candidature et les membres du Comité des prix de l'ACP connaîtront l'identité des candidats.

La mise en candidature doit comprendre :

- Au moins deux lettres de recommandation, mais pas plus de quatre. Chaque lettre ne doit pas dépasser quatre pages. Au moins deux lettres doivent avoir été écrites par des physiothérapeutes qui ont reçu du mentorat du candidat. Pour que la candidature soit acceptée, les lettres doivent souligner le caractère unique du candidat, la manière dont il répond aux critères pour le prix et doivent fournir des preuves à l'appui de toutes les qualités de leadership du candidat.
- Un des proposants doit être désigné comme étant le proposant principal.
- Curriculum vitae du candidat.

